



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE CEZE CEVENNES
PROJET DE TERRITOIRE 2021

TABLE DES MATIERES

Contexte et démarche	3
Projet cadre de développement territorial de la Communauté de communes De Cèze Cévennes.....	4
L'ambition du territoire.....	4
Axe 1 : construire et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial pour une agriculture locale. Bio et de qualité.....	5
Axe 2 : développer un tourisme affinitaire vecteur de développement local.....	7
Axe 3 : Accompagner et favoriser le développement d'activités économiques autour des savoir-faire locaux	9
Axe 4 : créer des conditions d'accueil propices à l'implantation de personnes et d'activités sur le territoire	11
4.1 : Améliorer la connexion physique et numérique du territoire	11
4.2 : Préserver les ressources en eau pour les différents usages : résidentiel, touristique, activités économiques (y compris agricoles)	13
4.3 : Aménager le territoire et requalifier le patrimoine bâti du territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et d'entreprise	15
4.4 : Conforter et développer les services publics et services à la personne	17
4.5 : Développer l'offre culturelle et valoriser le patrimoine du territoire	19
4.6 : Développer une offre attractive pour la jeunesse	20
4.7 : Développer des coopérations territoriales thématiques	22
Ressources en moyens.....	23
Moyens	23
Financements	23
Partenaires	23
Fiches actions inscrites au CRRTE par axe du projet de territoire.....	25

Contexte et démarche

Depuis le vote d'un premier projet de territoire en 2014, les élus œuvrent pour la mise en place de leur ambition de développement pour la Communauté de communes de Cèze Cévennes notamment à travers :

- La définition et l'application d'axes stratégiques prioritaires pour guider les politiques publiques communautaires et faire du territoire un espace de vie autonome, en développant le tourisme, culturel et patrimonial, les activités agro-alimentaires et agricoles, les éco-industries et des activités en lien avec les problèmes de handicap et de dépendance.
- L'organisation de groupes de travail associant élus, professionnels et socio-professionnels pour réfléchir ensemble sur les principales actions à réaliser.

L'engagement du mandat intercommunal 2020-2026 et l'élaboration du nouveau contrat territorial annoncée par l'État, le Contrat de relance de ruralité et de transition écologique (CRRTE), ont conduit le Président à proposer d'actualiser le projet de territoire.

Cette démarche a été l'occasion de définir entre élus, comme cela avait été réalisé en 2014, une vision partagée de l'avenir du territoire, et de préciser le programme d'actions à contractualiser avec l'État et les partenaires territoriaux de la communauté, qui se matérialisera dans les budgets communautaires des prochaines années.

Cette démarche a constitué également l'opportunité pour les élus de se réunir et d'échanger pour se projeter collectivement sur des thématiques nouvelles importantes pour le développement durable de notre territoire.

3 séances de travail se sont tenues dans cette perspectives le :

- Mercredi 14 avril entre élus communautaires pour
 - o Partager les résultats du questionnaire préalable ;
 - o Enrichir l'état des lieux du territoire ;
 - o Travailler sur les orientations de développement durable du territoire ;
- Jeudi 26 avril 2021 en présence des services et de représentants de la société civile pour
 - o Partager les résultats de l'atelier n°1 ;
 - o Décliner les orientations en projets et politiques publiques.
- Mercredi 16 juin 2021 en présence des services et de représentants de la société civile pour partager la structuration du projet de territoire actualisé.

Le présent document synthétise les éléments retenus par les élus à la suite des échanges.

Projet cadre de développement territorial de la Communauté de communes De Cèze Cévennes

L'ambition du territoire

A l'initiative du Président Olivier Martin, les élus de la Communauté de communes Cèze Cévennes ont engagé au printemps 2021 l'actualisation de leur Projet de Territoire.

Entre avril et juin 2021, les élus se sont ainsi réunis à 3 reprises pour :

- Définir ensemble une vision partagée de l'avenir du territoire ;
- Échanger et se projeter sur des thématiques nouvelles et les opportunités ;
- Préciser le programme d'actions du Projet de Territoire actualisé ;
- Alimenter la stratégie des contractualisations futures et notamment du CRRTE.

Des réflexions engagées dans ce travail collectif émerge l'ambition de faire de Cèze Cévennes un territoire offrant à ses habitants, entreprises et visiteurs de passage, une qualité de vie faite de proximité et propice à l'épanouissement des personnes et des activités.

Cette ambition s'appuie sur une dynamique de développement reposant sur :

- Un cadre de vie harmonieux, préservé et soigné ;
- Des services favorisant le « bien-être » et le « bien-vivre ensemble ».
- La présence d'activités enracinées (agriculture, tourisme, artisanat, patrimoine) générant une dynamique de création de richesses et des aménités positives pour le territoire ;

Pour mettre en œuvre cette ambition, le projet de territoire de Cèze Cévennes se structure en 4 axes stratégiques :

3 AXES STRUCTURANTS

1 Construire et mettre en oeuvre un Plan Alimentaire Territorial pour une agriculture locale et de qualité

1

2 Développer un tourisme affinitaire, vecteur de développement local

2

3 Accompagner et développer les activités économiques autour des savoir-faire locaux

3

4

1 AXE RESSOURCE DÉCLINÉ EN 7 SOUS-AXES

Créer des conditions d'accueil propices à l'implantation des personnes et d'activités au sein du territoire

Améliorer la connexion physique et numérique du territoire

Préserver la ressource en eau pour les différents usages

Requalifier le patrimoine bâti pour l'accueil de nouveaux habitants et d'entreprises

Conforter et développer les services publics et services à la personne

Développer l'offre culturelle et valoriser le patrimoine du territoire

Développer une offre attractive pour la jeunesse

Développer des coopérations territoriales thématiques

Axe 1 : construire et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial pour une agriculture locale. Bio et de qualité

Dans une société où l'origine et la qualité des produits alimentaires sont des facteurs déterminants en matière d'écologie et de santé publique, les élus de Cèze Cévennes souhaitent agir en faveur d'une agriculture nourricière et locale. L'objectif est ici de valoriser et cultiver le potentiel agricole du territoire et de développer les circuits courts de distribution, pour une agriculture qui profite aux habitants et visiteur de passage.

Dans cette perspective, le projet de territoire comprend 5 orientations inscrites dans la construction et la mise en œuvre d'un Plan Alimentaire Territorial pour une agriculture locale de qualité :

- Structurer les filières locales autour d'une agriculture biologique et de qualité
- Favoriser l'installation et la reprise des exploitations agricoles
- Adapter les productions locales aux changements climatiques et aux besoins des consommateurs
- Sensibiliser les populations et les visiteurs de passage à une agriculture et une alimentation locale, biologique et de qualité
- Former et éduquer à la cuisine et l'utilisation des produits

Orientation 1.1 : structurer les filières locales autour d'une agriculture biologique et de qualité

La Communauté de communes de Cèze Cévennes s'est engagée dans une démarche de qualité qui implique un schéma de production et de distribution à échelle locale.

Pour agir en faveur des filières locales et d'une agriculture biologique et de qualité les élus identifient les actions suivantes :

- *Structurer les circuits courts et les plateformes de distribution locale (marchés, magasins locaux, logistique, restaurations collectives) avec les agriculteurs locaux afin de valoriser la production du territoire et d'en faire profiter le plus grand nombre.*
- *Développer les cuisines centrales existantes de Barjac et Méjannes le Clap*
- *Développer des labels de qualités, symboles d'une production saine et qualitative ex. « label agneau des garrigues »*
- *Étudier l'extension, à l'échelle de la Communauté de communes, de l'aide aux agriculteurs souhaitant se mettre à l'agriculture biologique déjà en place sur Barjac*
- *Encourage la création de coopératives viticoles biologiques*

Orientation 1.2 : favoriser l'installation et la reprise des exploitations agricoles

Le territoire de Cèze Cévennes est riche de terres qui font partie intégrante de son patrimoine et témoignent de plusieurs siècles d'exploitation agricole. Pour préserver et valoriser cet héritage, les élus souhaitent favoriser l'installation et la reprise de ces exploitations. Dans cette optique, l'intercommunalité envisage plusieurs actions telles que :

- *Anticiper le renouvellement des agriculteurs partant à la retraite*
- *Rouvrir les terres agricoles en jachère ou à l'abandon sur le territoire en incitant les propriétaires à les louer*
- *Préempter les terres agricoles, notamment en état d'abandon manifeste, pour reconstituer des exploitations viables*
- *Redévelopper le pastoralisme pour sa fonction agricole et son entretien des paysages (réduction des risques d'incendie, apport en de matière organique)*
- *Développer la polyculture et la production d'oliviers*

Orientation 1.3 : adapter les productions locales au changement climatique et aux besoins des consommateurs

Penser l'agriculture de demain implique d'anticiper les évolutions qui peuvent avoir un impact sur la production et la consommation. Parmi elles, les élus de Cèze Cévennes identifient notamment l'importance de s'adapter aux évolutions climatiques tout en répondant aux attentes des consommateurs.

L'eau étant une ressource sensible, néanmoins essentielle pour la production agricole, les élus privilégient :

- *L'utilisation de semences locales adaptées aux terroirs locaux ;*
- *Le développement de cultures autour de variétés moins consommatrices en eau et adaptées aux ressources en eau disponibles→*
- *La recherche de nouvelles ressources, via la création de retenues de substitution (cf. orientation 4.2.1 : sécuriser la ressource en eau pour les différents usages, y compris agricoles)*

Orientation 1.4 : sensibiliser les populations et les visiteurs de passage à une agriculture et une alimentation locale et de qualité

Les habitants et les visiteurs de passage sont des acteurs déterminants pour le développement d'une agriculture et d'une alimentation locale et de qualité. Pour les intégrer pleinement dans le Plan Alimentaire Territorial, les élus de Cèze Cévennes souhaitent leur donner les moyens de s'impliquer et de contribuer à travers la mise en place de services ou actions adaptés.

Les actions à destination des populations et visiteurs de passage :

- *Créer des jardins partagés, poulaillers communaux*
- *Mettre en place des jardins potagers dans les écoles*
- *Mettre à disposition des espaces pour les ruches de particuliers*
- *Communiquer sur les filières agricoles présentes sur le territoire pour les valoriser et les faire connaître des habitants et des visiteurs : ex. via les offices de tourisme*

Orientation 1.5 : former et éduquer à la cuisine et l'utilisation des produits

L'initiation et la mise en place de nouvelles pratiques en matière de consommation alimentaire requiert, afin de les pérenniser, un accompagnement que les élus souhaitent réaliser via la formation et l'éducation.

En réponse à cette ambition, le projet de territoire porte les actions suivantes :

- *Développer un centre de formation et un lieu de sensibilisation aux modes de consommation vertueux ;*
- *Valoriser les produits locaux dans les cantines et restaurants du territoire, lieux où les habitudes alimentaires se construisent et où les populations se retrouvent pour partager un repas.*
- *Élaborer des ouvrages de cuisine avec les produits du terroir pour que les bonnes pratiques se poursuivent à domicile.*

Axe 2 : développer un tourisme affinitaire vecteur de développement local

Le tourisme apporte un dynamisme économique de premier ordre à la Communauté de communes De Cèze Cévennes. Le territoire dispose de par sa géographie d'espaces naturels variés entre plaines et montagnes. Ceux-ci, associés aux aménagements réalisés par la main de l'homme, donnent naissance à des paysages de qualité faits de mas en pierre, d'étendues cultivées et d'espaces arborés. Si la Communauté de communes De Cèze Cévennes attire déjà de nombreux touristes, en respect avec les valeurs du territoire les élus ont pour objectifs de développer un tourisme affinitaire ancré au développement local.

Pour y parvenir, les élus ont défini 3 orientations :

- Développer un tourisme des valeurs autour de l'artisanat, de l'agriculture de la culture, du sport et du bien être
- Promouvoir la diversité et la qualité de la destination auprès des touristes et entreprises
- Élargir les ailes de saisons

Orientation 2.1 : développer un tourisme des valeurs autour de l'artisanat, de l'agriculture, de la culture, du sport et du bien être

La Commune de communes De Cèze Cévennes est dotée de services et d'équipements qui permettent déjà l'accueil de touristes dans de bonnes conditions sur le territoire. Les élus sont aujourd'hui désireux de poursuivre le développement de cette activité dans une logique d'accompagnement des visiteurs de passages à la découverte des caractéristiques propres au territoire.

Dans cette perspective, plusieurs actions visent à structurer une offre tournée vers l'artisanat, la culture, le sport et le bien-être :

- Monter des circuits à thème : art, culture, patrimoine
- Créer un espace « maison du terroir » au sein des offices du tourisme, vitrine des savoir-faire et des produits locales
- Développer les équipements pour les activités sportives, les entretenir et travailler leur signalétique (cf. encadré)
- Créer des lieux d'accueil du public et d'encadrement dans les centre-bourgs type « bureau des guides »
 - o Guides de randonnée, départ de via ferrata (existant sur Barjac, Saint-Victor-de-Malcap,...)
 - o Accueil par les professionnels ou les habitants (ambassadeurs)
 - o Renseignement au sujet des hébergements, des services, artisanat...
- Développer le tourisme thermal autour de la station des Fumades

Propice au sport nature, le territoire propose une offre sportive diversifiée que les élus souhaitent conforter et renforcer. Parmi ces nombreux sports peuvent être notés :

- Vélo de route /VTT : réseau de pistes forestières et de monotraces important
- Vélo électrique : borne de recharge, réparateurs circuits...
- Tennis : courts de tennis sur plusieurs sites : ex. Méjannes-le-Clap
- Randonnées pédestres, course à pied : présence de GR et PR sur tout le territoire avec balisage de bonne tenue
- Canoë-Kayak : rivières sportives très attractives (haute et basse Cèze, Luech, Ganière,...)
- Parapente : plusieurs sites d'envol
- Spéléologie

Orientation 2.2 : promouvoir la diversité et la qualité de la destination auprès des touristes et entreprises

La fédération des offices de tourisme a représenté une étape importante dans l'accueil touristique et l'efficacité des actions de promotion touristique du territoire.

Pour soutenir le développement touristique du territoire, les élus souhaitent poursuivre les efforts engagés en matière de communication en s'appuyant sur la singularité de la destination.

Parmi les actions que les élus inscrivent au projet de territoire :

- Construire une identité touristique différenciante autour d'un axe fort : thermalisme, mobilité douce, commerce de proximité
- Communiquer sur le positionnement et la richesse de De Cèze Cévennes, destination touristique de qualité au cœur d'un territoire élargi fortement touristique :
 - o « Dans le département 30, 30 sites à visiter sur 30 km »
 - o Positionnement du territoire sur un axe touristique de premier plan : Aubenas, St-Ambroix, Pont d'Arc, Grotte Chauvet à proximité...
- Faire des offices de tourisme les fers de lance de la communication sur la diversité et la ruralité du territoire
- Réaliser un film mettant en avant les valeurs du territoire : patrimoine, culture, productions locales du territoire, activités...
- Labelliser les parcours sportifs existants par des personnalités vivant sur le territoire :
 - o ex. l'Étoile de Bessèges, 2 parcours labellisés sur l'ancien cycliste R. Fangille, créateur de l'étoile de Bessèges
 - o ex. L. Vittoz-Noël, équipe de France de 24h (trail)
- Promouvoir / valoriser les circuits sportifs existants :
 - o Étoile de Bessèges, cyclotourisme
 - o Mise en avant des bornages kilométriques sur les circuits : course internationale féminine en septembre, tour de France en juillet
 - o 600 km de parcours de randonnées autour de Bordezac pour cheval, vélo, trail

Orientation 2.3 : élargir les ailes de saison

L'allongement de la fréquentation touristique du territoire sur les ailes de saison est également un enjeu important. Si le territoire attire de nombreux visiteurs en période estivale, l'objectif des élus est d'étendre cette fréquentation sur le reste de l'année par le développement d'offre et de service *ad hoc*.

Pour cela, les élus identifient les actions suivantes :

- Aménager des aires de camping-cars (à Saint-Ambroix par exemple)
- Communiquer sur les activités ouvertes à l'année : site préhistorique, drailles, voies romaines...
- Créer des évènements thématiques sur les ailes de saison : festival, concert, évènement sportif
- Poursuivre le soutien aux festivals organisés chaque année au sein du territoire. Ex. What the Funk, Gard à la Bière, Faut le Fer...

Axe 3 : Accompagner et favoriser le développement d'activités économiques autour des savoir-faire locaux

D'une part, l'objectif de cet axe est d'envisager des solutions permettant de dynamiser le tissu économique local en valorisant les activités existantes en lien avec les savoir-faire locaux. D'autre part, l'enjeu est également de prendre des mesures favorisant l'installation de nouvelles entreprises et l'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire.

Le positionnement du territoire autour d'une « qualité de vie faite de proximité et propice à l'épanouissement des personnes et des activités » constitue un vecteur singulier pour le développement local d'un ensemble d'activités économiques et de métiers en lien avec les savoir-faire et les valeurs du territoire.

Pour répondre à cet objectif, le projet de territoire définit 3 orientations qui répondent à cette volonté de dynamisme économique :

- Accompagner les porteurs de projet
- Attirer des entreprises nouvelles pour créer de l'emploi sur le territoire
- Mettre en valeur les savoir-faire et les métiers du territoire

Orientation 3.1 : accompagner les porteurs de projet

En confortation du développement des activités existantes, les élus ont pour objectif d'attirer de nouveaux investisseurs et porteurs de projet. Pour aider à leur implantation sur le territoire, ces porteurs de projets ont besoin de trouver des conditions d'accueil et de développement adaptées aux spécificités de leur domaine. Il s'agit pour la communauté de se mobiliser et d'organiser des conditions d'accueil pour agir dans ce sens.

Dans cette perspective, les élus souhaitent :

- *Mettre en place un bureau d'accueil des porteurs de projet, permanence physique et permanences mobiles : identifier et estimer l'accompagnement qui peut être apporté (lieu d'expression et de partage, conseil notarié / avocat...)*
- *Recruter un manager de territoire : accompagner les artisans du territoire et faciliter leurs démarches administratives*
- *Revaloriser la maison du commerce et de l'artisanat*
- *Organiser des workshops à destination des porteurs de projets*
- *Soutenir les projets d'économie circulaire*

Orientation 3.2 : attirer des entreprises nouvelles pour créer de l'emploi sur le territoire

L'un des grands enjeux de cet axe est de trouver des mesures permettant de favoriser l'attractivité du territoire auprès des entreprises. En plus de dynamiser économiquement le territoire, l'implantation de nouvelles entreprises est également un levier pour faciliter l'accès à l'emploi aux habitants du territoire. Pour y parvenir, les élus sont conscients de l'importance de structurer une offre cohérente à destination des entreprises, en accord avec les valeurs et les singularités du territoire. Il s'agit également de travailler sur les bons outils de communication et de promotion pour démarquer le territoire.

Pour agir dans ce sens, les élus identifient les actions suivantes :

- *Construire un discours à destination des entreprises, qui soit cohérent avec les valeurs et les apports du territoire :*
 - o *Réaliser un état des lieux des qualités et des défauts du territoire*
 - o *Comprendre pourquoi les entreprises sont ou peuvent être attirées par le territoire de Cèze Cévennes*
 - o *Capitaliser / communiquer sur les points forts identifiés du territoire pour attirer les entreprises : développer une démarche marketing*
- *Développer des supports de communication efficace à destination des entreprises et porteurs de projet :*
 - o *Un site internet qui mette en avant le savoir-faire et l'économie locale*
 - o *Une plaquette marketing de l'ensemble du territoire : support "publicitaire" et guide qui mette en avant l'attractivité du territoire (en français et anglais)*
- *Faciliter et accompagner l'installation des entreprises via le bureau d'accueil des porteurs de projets.*

Orientation 3.3 : mettre en valeur les savoir-faire et les métiers du territoire

De Cèze Cévennes abrite nombre de savoir-faire et de métiers qui contribuent grandement à la richesse du territoire et des activités que l'on y trouve : artisanat, métiers d'art... En accompagnement du développement des conditions d'accueil des acteurs économiques, les élus ont pour objectif de valoriser et mettre en avant ces savoir-faire et métiers locaux. Cette orientation vise d'une part à assurer leur maintien, et également d'assurer leur transmission en les regardant visibles auprès des habitants et visiteurs de passage.

Pour ce faire, les élus souhaitent :

Le territoire dispose de savoir-faire et de métiers qui contribuent grandement à la richesse de son patrimoine. Le projet de territoire prévoit des actions visant à les mettre en valeur.

- *Recenser les savoir-faire et les métiers présents sur le territoire qui sont important à valoriser :*
 - o *Identifier les entreprises et métiers de l'art et de l'artisanat*
 - o *Recueillir leurs attentes et leurs besoins*
 - o *Structurer un modèle économique autour de ces savoir-faire via la réalisation d'une étude marché, notamment en lien avec le tourisme affinitaire*
- *Développer des animations culturelles pouvant par exemple prendre les formes suivantes :*
 - o *Animations ponctuelles*
 - o *Circuit découverte type chasse au trésor territoriale le temps d'un mois pour faire découvrir chaque jour les métiers et savoir-faire d'une commune*
- *Développer les marchés artisanaux au sein des communes*

Axe 4 : créer des conditions d'accueil propices à l'implantation de personnes et d'activités sur le territoire

En accompagnement des 3 axes structurants du projet de territoire centrés sur une agriculture de qualité, un tourisme affinitaire, et le développement d'activités économiques autour de savoir-faire locaux, les élus souhaitent agir pour créer des conditions d'accueil propices à l'implantation des personnes et des activités sur le territoire. Il s'agit ici de mettre en place des mesures agissant directement sur le quotidien des habitants et des activités de la Communauté de communes De Cèze Cévennes en travaillant sur la structuration du territoire et de son offre de services.

Le projet de territoire identifie 7 sous-axes sur lesquels la communauté De Cèze Cévennes et les communes pourront agir à l'échelle communale et ou communautaire :

- 4.1 : Améliorer la connexion physique et numérique du territoire
- 4.2 : Préserver la ressource en eau pour les différents usages
- 4.3 : Requalifier le patrimoine bâti pour l'accueil de nouveaux habitants et d'entreprises
- 4.4 : Conforter et développer les services publics et services à la personne
- 4.5 : Développer l'offre culturelle et valoriser le patrimoine du territoire
- 4.6 : Développer une offre attractivité pour la jeunesse
- 4.7 : Développer des coopérations territoriales thématiques

4.1 : Améliorer la connexion physique et numérique du territoire

L'accessibilité du territoire est devenue un facteur déterminant de vitalité et d'attractivité. Il apparaît important aux élus de la communauté De Cèze Cévennes de faciliter et d'améliorer la qualité des communications au sein et vers l'extérieur du territoire. L'objectif est ici d'améliorer la sécurité et la fiabilité des mobilités internes et de rendre plus performantes les connexions externes aux grands axes structurants de transport, pour favoriser les dynamiques de développement économique et résidentiel.

Pour répondre à cet objectif, 4 sous-axes sont identifiés :

- Accompagner la réouverture de la ligne ferroviaire Alès-Bessèges
- Améliorer les mobilités routières, transports en commun et modes doux
- Améliorer la couverture numérique et téléphonie pour les habitants et pour les entreprises
- Faciliter l'appropriation de la connexion numérique par les habitants et entreprises

Orientation 4.1.1 : accompagner la réouverture de la ligne ferroviaire Bessèges-Alès

La présence d'une ligne ferroviaire qui connecte les deux villes-centres du territoire avec la ville d'Alès, son agglomération, et au-delà avec la gare de Nîmes TGV, constitue une véritable chance pour la desserte depuis et vers l'extérieur du territoire. La ligne ferroviaire Alès- Bessèges constitue en ce sens un axe de desserte stratégique à préserver et valoriser. La réouverture de cette ligne ferroviaire est une opportunité importante pour le territoire et ses habitants. En accompagnement du projet de réouverture porté par la Région Occitanie, les élus souhaitent travailler sur la mise en place d'aménagement facilitant son utilisation pour les habitants.

Deux actions sont définies en ce sens :

- *Aménager des plateformes multimodales autour des gares de Bessèges et de Saint-Ambroix*
- *Aménager les connexions d'accès aux gares : accès vélo, piétons et intermodalités.*
- *Aménager une liaison douce entre le centre-ville de Bessèges et la gare*

Orientation 4.1.2 : améliorer les mobilités

Maillé par un réseau de routes secondaires de petit gabarit, le territoire connaît une circulation relativement fluide. Il apparaît néanmoins important aux élus de travailler sur la mise en place de projet permettant de faciliter les usages différenciés de la voirie (véhicules de grande capacité, bus touristiques, camping-cars, vélo...) et de développer des modes de transports alternatif à la voiture individuelle.

Parmi les actions identifiées par les élus dans le projet de territoire :

- *Élaborer un schéma directeur des mobilités*
- *Réfléchir à l'adaptation des axes routiers existants pour les 2 roues (ex. traversée de Saint-Ambroix)*
- *Développer les transports en commun, en complément des transports scolaires, adaptés au territoire pour faciliter l'accès aux différents secteurs. Ex. marché de Barjac, marché de St-Ambroix*
- *Faciliter l'usage des modes doux sur le territoire par l'aménagement de voies vertes*

Orientation 4.1.3 : améliorer la couverture numérique et téléphonique pour les habitants et les entreprises

Le renforcement de l'accessibilité numérique du territoire apparaît également nécessaire aux élus pour assurer l'ouverture du territoire et son inscription dans une société en mouvement. Le développement des équipements numériques, avec l'ensemble des potentialités qu'il induit, constitue un enjeu majeur pour l'avenir du territoire. La priorité des élus est ainsi d'identifier et d'appuyer les moyens de connexion les mieux adaptés pour finaliser la couverture des zones blanches (numérique et téléphonie mobile) et réunir les conditions de développement de la fibre.

Dans cette optique, les élus inscrivent les actions suivantes :

- *Anticiper les travaux d'envergure à conduire pour améliorer la connexion numérique sur l'ensemble du territoire et les "zones blanches" de la fibre à couvrir*
- *Développer un service de suivi et d'accompagnement des communes concernant l'évolution et le respect de l'implantation de la fibre sur le territoire*
- *Avoir les terminaux pour permettre le développement des usages particuliers et professionnels*
- *Améliorer la couverture téléphonie et 4G du territoire*

Orientation 4.1.4 : Faciliter l'appropriation de la connexion numérique par les habitants et entreprises

A côté du développement des équipements numériques et téléphoniques, l'appropriation des usages par les entreprises et les habitants pour tirer le meilleur de ces dispositions. Les élus de Cèze Cévennes souhaitent que le déploiement de la couverture numérique du territoire s'accompagne de mesures facilitant la compréhension et l'utilisation des outils numériques par les populations.

Les actions du projet de territoire allant dans ce sens sont :

- *Apporter des aides matérielles pour aider à l'équipement (tablettes numériques par exemple)*
- *Développer des accès informatiques et des ateliers de formation et de dépannage de la population en lien avec la Maison France relais et le tissu associatif*
- *Accompagner les professionnels pour l'appropriation du numérique dans leur métier : site internet...*

4.2 : Préserver les ressources en eau pour les différents usages : résidentiel, touristique, activités économiques (y compris agricoles)

Indispensable au développement du territoire, la ressource en eau représente un enjeu important pour l'avenir dans un contexte de rationalisation des usages et de réchauffement climatique annoncé.

Déterminante pour l'avenir des exploitations agricoles pour lesquelles elle conditionne le rendement des cultures et la pérennité économique, l'eau constitue un attrait touristique majeur le long des gorges de la Cèze. L'alimentation du territoire en eau potable est également une condition déterminante pour l'accueil de nouveaux habitants et activités sur le territoire et le maintien de l'existant.

La mise en place d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau passe par une stratégie plurielle impliquant de faire des économies au niveau des usages, de mieux mobiliser la ressource existante et d'anticiper sur les besoins futurs et la façon de les satisfaire au mieux

Une politique de l'eau nécessite également d'appréhender les enjeux à l'échelle des bassins versants (celui de la Cèze)

En lien avec les enjeux actuels et les capacités des communes et de la communauté, la politique de l'eau repose sur 3 orientations :

- *Sécuriser la ressource en eau*
- *Économiser et préserver la ressource*
- *Éduquer et sensibiliser les populations à l'utilisation de la ressource en eau : habitants, agriculteurs, touristes, élus...*

Orientation 4.2.1 : Sécuriser la ressource en eau

Enjeu majeur pour le maintien de la vitalité du territoire, la maîtrise de la ressource en eau passe par la sécurisation de la ressource pour les différents usages : activités économiques, habitants, touristes...

Pour y parvenir les élus souhaitent :

- *Développer des ressources de substitution : projet de retenue agricole de Rochegude, retenues collinaires, réserve d'eau pour les agriculteurs en période estivale*
- *Retrouver une maîtrise de l'eau partant du bassin versant*
- *Étudier les possibilités d'usage de l'eau du barrage de Sénéchas pour l'irrigation agricole voire l'adduction d'eau potable*
- *Créer des bornes d'accès à l'eau*

Orientation 4.2.2 : économiser et préserver la ressource

Une bonne gestion de l'eau nécessite de trouver l'équilibre entre préservation et usage de la ressource. De la réalisation d'économie grâce à l'amélioration du rendement des réseaux, à la mise en place de mesures incitant à réduction de la consommation, différentes actions peuvent être mise en place pour préserver la ressource.

Dans le projet de territoire, les élus identifient les actions suivantes :

- *Rechercher des solutions communes à l'échelle de Cèze Cévennes pour améliorer l'économie et la préservation de la ressource*
- *Améliorer et rénover les réseaux : réaliser des schémas directeurs eau et assainissement*
- *Encourager les particuliers à installer des récupérateurs d'eau dès le dépôt du permis de construire : inscription dans le PLU et mise en place d'aides par les communes et l'intercommunalité*
- *Adapter les productions agricoles pour une agriculture moins consommatrice d'eau*
- *Proposer des tarifs différenciés pour limiter la consommation de l'eau : double tarification hiver/été*
- *Communiquer sur les aides financières disponibles pour mettre en place des aménagements d'économie de la ressource*

Orientation 4.2.3 : éduquer / sensibiliser les populations à l'utilisation de la ressource en eau : habitants, agriculteurs, touristes, élus...

La maîtrise de la ressource en eau passe également par la sensibilisation des consommateurs d'eau brute et d'eau potable (activités économiques, habitants, touristes). Les élus prévoient de mettre en œuvre un ensemble de mesures dont l'objectif majeur est de communiquer les bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'eau.

Pour une sensibilisation efficace, les élus souhaitent :

- *Informers les publics par des campagnes de communication saisonnières avec mise à disposition de plaquettes d'information fiable et pédagogique*
- *Mettre en place des animations de prévention : ateliers pédagogiques, étude du cycle de l'eau dans les écoles, groupe de travail en présence d'experts, mise en avant de l'eau et de la Cèze lors d'événements culturels*
- *Travailler avec les prestataires d'accueil touristique et les syndicats pour mettre en place des panneaux pédagogiques à des endroits clés du territoire*

4.3 : Aménager le territoire et requalifier le patrimoine bâti du territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et d'entreprise

Alors que la qualité du cadre de vie représente un des principaux facteurs d'attractivité du territoire, l'objectif est ici de garantir durablement sa préservation tout en assurant des potentialités de développement démographique et économique.

De Cèze Cévennes abrite une grande diversité d'espaces bâtis qui contribuent à cette qualité de vie : maisons de village, hameaux, mas isolés, bâti industriel... La réhabilitation et la rénovation des espaces existants représentent un levier d'action important pour l'accueil de nouvelles populations et activités au sein du territoire. De même, le développement et l'intégration de nouvelles constructions est important pour faciliter l'implantation de familles et d'entreprises tout en respectant le caractère du territoire.

Pour cet axe, le projet de territoire identifie 3 orientations :

- Requalifier le vieux bâti et les centres villageois pour améliorer leur attractivité et redévelopper la capacité d'implantation des habitants et commerces
- Adapter les règles d'urbanisme locales pour faciliter l'accueil de populations et d'entreprises
- Entretien et valoriser les forêts pour aménager le territoire

Orientation 4.3.1 : requalifier le vieux bâti et les centres villageois pour améliorer leur attractivité et redévelopper la capacité d'implantation des habitants et commerces

La Communauté de communes de Cèze Cévennes regroupe plusieurs communes dotées de centres villageois qui présentent autant d'opportunités de requalification : habitats vacants, dents creuses urbaines, bail commercial... Il s'agit ici de mobiliser la Communauté de communes et ses partenaires autour de projets de réhabilitation pour développer une offre attractive favorisant le réinvestissement des centres villageois par les habitants et les activités.

Dans cette perspective, les élus portent les actions suivantes :

- *Accompagner la restructuration et logements et locaux commerciaux en centre-village pour adapter l'offre aux besoins et faciliter leur mise en location*
- *Rénover les bâtiments en lien avec les évolutions climatiques : faire un inventaire du bâti mobilisable pour des projets de rénovations énergétiques et accompagner les propriétaires dans la recherche d'aides*
- *Redévelopper l'offre commerciale en centre villageois à l'attention des différents publics : jeunes, commerçants, agriculteurs, personnes âgées*
- *Créer des jardins partagés pour rendre attractif les logements en centre village*

Orientation 4.3.2 : Adapter les règles d'urbanisme locales pour faciliter l'accueil de population et d'entreprises

L'implantation de constructions nouvelles sur le territoire est encadrée par des documents cadre et règles d'urbanisme qui posent les conditions du développement urbain maîtrisé. La Communauté de communes De Cèze Cévennes connaît des dynamiques nouvelles depuis la date d'adoption de certains de ces documents. Il apparaît ainsi important pour faciliter l'implantation de populations et d'activités sur le territoire en cohérence avec les dynamiques actuelles, d'actualiser ces documents et de repenser les conditions d'accueil des habitants tout en travaillant les modalités d'un développement maîtrisé et respectueux de l'environnement qualitatif du territoire.

Pour ce faire, les élus de De Cèze Cévennes souhaitent :

- *Faire évoluer les conditions d'accueil des habitants nouveaux*
- *Réviser le SCoT du Pays des Cévennes*
- *Maîtriser le développement urbain du territoire en respectant un équilibre urbanisation / préservation des espaces agricoles et naturels.*

Orientation 4.3.3 : Entretenir et valoriser les forêts pour aménager le territoire

Le territoire de la Communauté de communes De Cèze Cévennes est composé principalement d'espaces naturels (garrigues et forêts) et d'espaces agricoles. Cette caractéristique confère au territoire des espaces préservés et différents facteurs d'attractivité.

Les espaces boisés jouent un rôle précieux pour la production de ressources locales (châtaigne, champignon, bois de chauffage, bois d'œuvre...) et pour la circulation de la faune. Leur entretien est également important dans un objectif d'entretien des espaces et d'aménagement du territoire.

La préservation et la valorisation de ces espaces présente un intérêt stratégique pour la Communauté de communes de De Cèze Cévennes, et notamment :

- La lutte contre les incendies de forêt ;
- La cohésion sociale et le dynamisme économique du territoire ;
- Le maintien des paysages de De Cèze Cévennes ;

Pour répondre à cet objectif, les élus identifient les actions suivantes :

- *Travailler sur une politique de gestion forestière équilibrée*
- *Travailler avec les EPCI limitrophes au développement de la filière-bois*
- *Favoriser l'entretien régulier des espaces boisés par les pratiques humaines : coupe de bois, élagage des chemins, chasses...) participants à prévenir les risques d'incendies*

4.4 : Conforter et développer les services publics et services à la personne

Pôles majeurs du territoire, Saint-Ambroix, Bessèges et Barjac concentrent des services et équipements de petites villes qui rayonnent sur l'ensemble des communes de De Cèze Cévennes. La vitalité et le maintien de ces services et équipements de proximité est essentielle pour un territoire dynamique, animé et habité. Dans la même logique, la préservation des services de proximité dans les villages est déterminant pour le dynamisme local. Il s'agit ici de soutenir l'offre de services publics et services à la personne présent sur le territoire en contribuant à pérenniser l'offre existante et en structurant une nouvelle offre en réponse aux besoins nouveaux des habitants ou publics spécifiques.

Le projet de territoire identifie 4 orientations :

- Améliorer l'accès aux services
- Rester collectivement mobilisés pour le maintien des services au sein du territoire
- Conforter les mairies dans leur rôle de premier service aux habitants et usagers du territoire
- Développer une offre de soin et de santé pour répondre aux besoins des habitants et des publics spécifiques

Orientation 4.4.1 : Améliorer l'accès aux services

La proximité avec les commodités et les services publics proposés constituent souvent un critère important pour les personnes cherchant une commune où s'installer. Conscients des spécificités d'un territoire rurale, les élus souhaitent améliorer l'accès aux services via une offre adaptée.

Le projet de territoire prévoit de :

- *Développer des prestations mobiles (exemple bus service)*
- *S'appuyer sur la Maison France Services pour renforcer les services à la population (exemple : permanences hebdomadaires).*
- *Développer une Maison France Services sur la commune de Bessèges*

Orientation 4.4.2 : rester collectivement mobilisés pour le maintien des services au sein du territoire

Le maintien des services publics au sein du territoire est une mission d'ordre collectif autour de laquelle les élus de De Cèze Cévennes souhaitent se mobiliser activement. Dans cette perspective, les élus identifient les actions suivantes :

- *Réaliser un état des lieux des services existants afin d'identifier les services à maintenir, développer et améliorer sur le territoire.*
- *Solliciter de la part de l'État, un moratoire sur la fermeture des services publics jusqu'en 2026 afin de mesurer les effets des actions mises en œuvre dans le cadre du CRRTE.*
- *Faire du lobbying pour faciliter l'implantation de médecins au sein du territoire ex. militer pour la hausse du numerus clausus et pour la mise en place d'une durée d'exercice obligatoire en milieu rural.*

Orientation 4.4.3 : conforter les mairies dans leur rôle de premier service aux habitants et usagers du territoire

A l'échelle locale, les mairies jouent un rôle important dans l'accueil des nouvelles population et l'appui administratif des habitants du territoire. Les élus souhaitent affirmer ce rôle et préserver les moyens qui permettent de l'exercer. Il s'agit notamment pour mettre en œuvre cette orientation de :

- *Maintenir les capacités des mairies à recevoir du public.*
- *Accueillir des nouveaux des habitants mais aussi de stimulation des artisans et commerçants.*

Orientation 4.4.4 : Développer une offre de soins et de santé pour répondre aux besoins des habitants et des publics spécifiques

À côté des services du quotidien, les élus de De Cèze Cévennes ont également à cœur de développer une offre de services et de soins adaptées à des publics spécifiques. Il s'agit notamment de renforcer les capacités d'accueil de certaines populations au sein du territoire, dans des conditions digne et respectueuses des valeurs locales.

Pour cela, les élus souhaitent :

- *Implanter des maisons de santé pluri-professionnelles au sein du territoire, à Saint-Ambroix notamment, proposant dans la mesure du possible des offres de santé complémentaires.*
- *Créer un village adapté pour l'accueil de personnes dépendantes ou en situation de handicap (autisme, Alzheimer,...)*
- *Encourager les médecins à former les internes.*

4.5 : Développer l'offre culturelle et valoriser le patrimoine du territoire

Le projet de territoire De Cèze Cévennes accorde une part importante à l'offre culturelle et à la valorisation patrimoniale du territoire.

Génératrices de lien social et d'animations locales, les pratiques culturelles participent pleinement à la qualité du cadre de vie et à la constitution d'un territoire du « bien-vivre ». Elles répondent à une demande toujours plus grande des populations actives ou non pour le bien-être du corps et de l'esprit.

Le projet de territoire vise à faciliter l'accessibilité à ces pratiques par tous et pour tous et également à soutenir les initiatives locales des communes et associations culturelles, notamment dans la valorisation de la culture locale.

Pour y parvenir, le projet de territoire définit 2 orientations :

- Développer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire
- Valoriser le patrimoine vernaculaire pour développer l'attractivité touristique

Orientation 4.5.1 : développer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire

Il s'agit ici de maintenir et développer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire pour assurer une plus grande proximité possible aux habitants.

Dans cette perspective, les élus souhaitent :

- *Mettre en place des offres artistiques et culturelles pour l'ensemble de la population :*
 - o *Scène conventionnée - centre de développement culturel la maison de l'eau*
 - o *Délocaliser ces scènes mobiles sur les lieux du patrimoine vernaculaire*
 - o *Développer des partenariats : ex. avec Maison de l'Eau*
- *Créer des résidences d'artistes*
- *Communiquer sur la présence d'un cinéma d'Art et d'Essai au sein du territoire*
- *S'ouvrir aux offres culturelles extérieures (nationales et internationales)*
- *Mettre en avant la programmation culturelle via les réseaux sociaux, affichages publics et médias traditionnels*
- *Soutenir les bibliothèques et le développement du réseau de lecture publique*

Orientation 4.5.2 : valoriser le patrimoine vernaculaire pour développer l'attractivité touristique

La Communauté de communes de Cèze Cévennes dispose d'un patrimoine vernaculaire conséquent qui est l'une de ses forces en matière de tourisme. Les élus souhaitent réhabiliter, ré-investir et mettre en avant ce patrimoine à destination des habitants et des visiteurs de passage.

Pour cela, le projet de territoire identifie les actions suivantes :

- *Réaliser des activités et animations sur ces lieux pour se les réapproprier et en faire des espaces de communauté : représentations culturelles, évènements...*
- *Mettre en place un centre de formation pour retravailler la pierre et rénover le petit patrimoine*
- *Créer un musée qui mettrait en avant le patrimoine historique et culturel local*
- *Développer un parcours touristique pour mettre en avant la route des châteaux*

4.6 : Développer une offre attractive pour la jeunesse

L'attractivité d'un territoire se mesure entre-autre dans sa capacité à développer des services pour l'accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes adultes dans leur parcours. Des loisirs au monde de l'entreprise, il s'agit ici de créer un environnement porteur au maintien des jeunes au sein du territoire. Dans cette perspective, 3 orientations sont identifiées dans le projet de territoire :

- Développer des formations pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises et faciliter l'accès à l'emploi sur le territoire
- Faciliter l'accès des jeunes à une offre culturelle et sportive de qualité
- Accompagner les jeunes dans la création d'entreprise

Orientation 4.6.1 : Développer des formations pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises et faciliter l'accès à l'emploi sur le territoire

Pour assurer l'avenir de la jeunesse et du tissu économique local, il convient d'œuvrer à la bonne adéquation des besoins de qualification et des entreprises à travers une offre en formations performantes et de qualité. La mise en œuvre d'une politique de formation doit permettre de répondre à la demande des jeunes désireux de rester sur le territoire comme de préparer leur entrée dans le monde professionnel par des formations adaptées.

Pour cela, les élus définissent les actions suivantes :

- *Mettre en place des formations d'apprentissage de long terme (type lycée professionnel, CFA avec formateurs issus du monde professionnel) pour proposer aux jeunes des formations professionnalisante sur les métiers du territoire*
- *Déterminer les besoins des entreprises pour adapter les besoins des formations*
- *Mettre à disposition des locaux pour l'organisation des formations sur le territoire de Cèze Cévennes*
- *Communiquer aux lycées les offres de formation sur le territoire de Cèze Cévennes*
- *Développer des formations pour les jeunes adultes*
- *Soutenir les jeunes dans leur démarche d'accès à un stage : mise en lien avec les entreprises, aide à la mobilité...*

Orientation 4.6.2 : faciliter l'accès des jeunes à une offre culturelle et sportive de qualité

À côté de l'offre en formation, le développement d'une offre culturelle et sportive orientée vers la jeunesse est également primordial pour contribuer au maintien des jeunes sur le territoire. Vecteurs de liens sociaux et de moments forts à partager, la culture et le sport sont également des leviers d'ouverture d'esprit et d'horizon parfois déterminants à ces âges de la vie.

Le projet de territoire identifie les actions suivantes :

- *Organiser et développer les offres sportives à destination des jeunes*
- *Créer une équipe de sportive à l'échelle de la Communauté de communes*
- *Développer des espaces jeunes*
- *Mettre en place une programmation culturelle à destination des jeunes dans les villages pour accompagner les ambitions des jeunes du territoire*
- *Créer des espaces jeunes*

Orientation 4.6.3 : accompagner les jeunes dans la création d'entreprise

Être jeune et porteur d'un projet est une opportunité de développer l'autonomie et la prise d'initiative. Pour soutenir les jeunes porteurs de projet dans cette dynamique, les élus de Cèze

Cévennes souhaitent qu'ils puissent profiter de la mise en place d'un bureau d'accueil des porteurs de projet. Organisé autour de permanences mobiles, cet espace d'échange à vocation à identifier plus précisément l'accompagnement qui peut être apporté pour soutenir les jeunes porteurs de projet dans leurs démarches.

4.7 : Développer des coopérations territoriales thématiques

Il s'agit ici de mettre en œuvre les conditions d'une véritable intercommunalité de projet, identifiable comme telle depuis l'extérieur et qui participe à travers des partenariats actifs avec les territoires limitrophes au développement du territoire.

Les élus de De Cèze Cévennes ont à cœur d'ouvrir leur territoire vers l'extérieur et de travailler en partenariat avec les territoires voisins pour renforcer les capacités d'actions de l'intercommunalité et mettre en œuvre son projet de territoire.

Pour y parvenir, le projet de territoire définit 2 orientations :

- Développer les coopérations touristiques
- Développer les coopérations pour valoriser les savoir-faire du territoire

Orientation 4.7.1 : coopération touristique

Alors que la valorisation du potentiel touristique du territoire représente une importante source de développement, il apparaît important aux élus de travailler dans ce sens avec les territoires limitrophes avec lesquelles des partenariats sont déjà engagés.

Deux actions sont identifiées dans ce sens :

- *Développer les coopérations touristiques avec l'Ardèche et les territoires limitrophes pour valoriser la destination*
- *Créer des connexions mobilités douces avec les territoires limitrophes : ex. voie verte en lien avec la Communauté de communes des Vans*

Orientation 4.7.2 : coopération pour valoriser les savoir-faire du territoire

Territoire de métiers d'Arts et de savoir-faire, la Communauté de communes De Cèze Cévennes entretient des relations étroites avec les territoires limitrophes, géographiquement et historiquement proches

Parce qu'il représente une opportunité pour le territoire de mener à bien des projets que l'intercommunalité seule ne pourrait pas porter faute de ressources nécessaires, le développement de coopérations avec les territoires est également important pour la mise en avant des savoir-faire locaux.

Dans cette perspective, les élus identifient les actions suivantes :

- *Développer la filière bois avec l'Ardèche et le Sud Lozère en lien avec les usines de Bessèges*
- *Travailler sur la revalorisation de l'industrie de la soie*
- *Implanter des métiers d'Arts en coopération avec les Communautés de communes de Beaume-Drobie, Gorges de l'Ardèche et Pays des Vans.*

Ressources en moyens

Moyens

La mobilisation des élus de la nouvelle Communauté de communes De Cèze Cévennes pour l'élaboration du projet de territoire a conduit à l'émergence d'un projet singulier et partagé.

Sa mise en œuvre nécessite une implication et une participation des élus et acteurs de la Communauté de communes De Cèze Cévennes dans le sens du bien commun et dans le respect des spécificités de chacun.

Pour travailler à la réalisation du projet de territoire, les élus de la communauté prévoient de mobiliser leurs propres ressources, celles de leurs services, des communes, des acteurs socio-économiques, culturels et associatifs du territoire, les outils et l'ingénierie de leurs partenaires (chambres consulaires, Agence de Développement Ales Myriapolis, Conseil Général, Conseil Régional, Pays Cévennes, ...).

Par ailleurs, les élus du territoire souhaitent s'appuyer sur les ressources et compétences de l'association Transition Énergétique et Environnementale en Cèze Cévennes (TEECC) pour évaluer l'impact énergétique et environnemental des actions inscrites au CRRTE.

Financements

Dans un contexte de baisse des capacités de financement de l'État et plus largement des collectivités publiques, le financement des actions pour la mise en œuvre du projet de territoire nécessite de penser des moyens de financements nouveaux et innovants.

Les élus de la Communauté de communes De Cèze Cévennes auront à prendre position sur le mode de financement qu'ils souhaitent mobiliser pour mettre en œuvre les politiques et actions d'aménagement de leur territoire et de développement socio-économique et culturel.

La communauté peut notamment rechercher les voies d'instauration d'un pacte financier et fiscal mais aussi se tourner vers la mobilisation de fonds (fonds structurels et actions de lobbying), ainsi que sur le développement de modes de financement innovants tels que les partenariats public/privé, le recours à des fondations ou à des souscriptions.

Le Contrat de ruralité de relance et de transition écologique du Pays des Cévennes (CRRTE) est notamment ciblé dans les sources de financement potentiel.

Partenaires

Afin de mettre en œuvre les orientations et actions inscrites dans le projet de territoire, la Communauté de communes De Cèze Cévennes pourra s'appuyer sur des partenaires privilégiés de son action territoriale et notamment avec :

- Les associations, organismes locaux citoyens : formation, culture, loisirs, innovation,
- Association Transition Énergétique et Environnementale en Cèze Cévennes (TEECC) : évaluation des actions inscrites dans le CRRTE,
- L'Agence de développement Ales Myriapolis : aménagement du territoire, développement économique,

- Les chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie, métiers et artisanat, centre régional de la propriété forestière, ...) : emploi, formations, filières économiques, promotion du territoire,
- Conseils Généraux du Gard et de l'Ardèche : transports en commun, déplacements, promotion, tourisme, environnement, eau, infrastructures,
- État : formations, financements,
- Ales Agglomération : développement économique, formations, dessertes physiques et numériques,
- Communauté de communes Gorges de l'Ardèche : tourisme
- Communauté de communes Beaume-Drobie : tourisme
- Communauté de communes du pays de Vans : sentiers de randonnées, développement de la filière bois, tourisme, voie verte interdépartementale et interrégionale,
- SPL du Pays des Vans, Beaume Drobie : tourisme
- Pays des Cévennes : Scot, filières économiques, aménagement du territoire, services au public, tourisme, promotion du territoire, patrimoine culturel, ressources et habitants,
- Parc National des Cévennes : filières agricoles, tourisme promotion,
- Régions Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes : amélioration de la desserte physique et numérique, financements,
- SAFER : actions foncières,
- Union Européenne : financements, classements structurels,
- ADEME : environnement et maîtrise de l'énergie,
- Syndicat Mixte AB Cèze et Agence de l'Eau : ressource en eau.

Fiches actions inscrites au CRRTE par axe du projet de territoire

Le projet de territoire actualisé de la Communauté de communes De Cèze Cévennes nourri la stratégie inscrite dans le contrat de ruralité, de relance et de transition énergétique.

Dans ce cadre, les élus du territoire ont identifié un certain nombre

Actions d'intérêt communautaire inscrites à la programmation 2022 :

- Réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Ambroix
- Projet alimentaire territorial « mieux nourrir et mieux se nourrir en De Cèze Cévennes »
- « Circuit agritour »
- Création des réserves de substitution de Rochegude et Barjac

Actions à inscrire dans les programmations annuelles entre 2022 et 2026 :

Axe projet de territoire	Action CRRTE
Axe 1 Construire et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial pour une agriculture locale et de qualité	<ul style="list-style-type: none">- Élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial- Développement de la filière plantes aromatiques- Restauration des vieux moulins pour fabriquer de l'huile d'olive, de lavande ou de la farine- Campagne pour replanter des oliviers sur les terres abandonnées
Axe 2 Développer un tourisme affinitaire vecteur de développement local	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'un schéma directeur culturel et touristique- Redéfinition des missions des offices de tourisme- Développement d'habitats insolites à vocation touristique basé sur l'artisanat local (ex. création d'un village en terre et en paille)- Aménagement d'une station balnéaire sur la Cèze avec aire de baignade, petits équipements sportifs et parcours de santé, revalorisation des bords de Cèze, idéalement localisé à St-Ambroix en lien avec la Maison du tourisme, l'aire de camping-cars et le PEM

	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un pôle national vélo avec structure indoor et outdoor à Méjannes le Clap - Labélisation des circuits de randonnées en lien avec le projet de Bordezac - Création de circuits touristiques à thèmes - Aménagement d'une aire de camping-cars à St Ambroix - Aménagement d'une aire de camping-cars à Bessèges - Aménagement d'une aire de camping-cars à proximité de la voie verte à Gagnières - Promotion et communication touristique de l'offre thermale des Fumades - Création de produits touristiques hors-saison en lien avec la station des Fumades ou culturelle - Mise en place d'un circuit à thème sur le Street'Art avec possibilité d'accueil des touristes dans le centre de vacances communal Vacancèze à Bessèges
<p style="text-align: center;">Axe 3 Accompagner et favoriser le développement d'activités économiques autour des savoir-faire locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une maison des territoires : produits du territoire, accueil des entreprises et porteurs de projet, formation locale, espace de co-working - Développement de l'offre d'artisanat (art, travail du bois...) et des productions agricoles sur le territoire - Structuration de l'offre d'artisanat autour des savoir-faire locaux pour les exporter - Création d'un centre de formation, maison des savoir-faire autour du travail de la pierre - Campagne de valorisation des savoir-faire et identification des filières : filière bois ou autres
<p style="text-align: center;">Axe 4.1 Améliorer la connexion physique et numérique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un schéma directeur des mobilités incluant les mobilités douces - Finalisation du projet de voie verte Bessèges - St Ambroix , en passant par Molières-sur-Cèze et Robiac dans la continuité de la voie verte « Via Ardèche » - Création de pistes cyclables ou voies vertes sur le territoire - Aménagement d'une plateforme multimodale autour de la gare de Bessèges
<p style="text-align: center;">Axe 4.2 Préserver la ressource en eau pour les différents usages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation du pompage dans les Cèze - Réalisation des schémas directeurs d'eau et d'assainissement intercommunaux (lien avec le SCoT et les objectifs démographiques) - Mettre en place des campagnes de sensibilisation au réchauffement climatique et au développement durable à destination des jeunes scolaires : proposer aux chefs d'établissements d'intervenir auprès des écoliers avec des conférenciers et experts

<p>Axe 4.3 Requalifier le patrimoine bâti du territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et d'entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none">- Élaboration d'un Plan Local de l'Habitat (PLH)- Aménagement urbain et paysager du centre de vie de Saint-Jean de Maruejols
<p>Axe 4.4 Conforter et développer les service publics et services à la personne</p>	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une maison de Santé pluri-professionnelle à Saint-Ambroix- Création d'une Maison en partage à Robiac-Rochessadoule
<p>Axe 4.5 Développer l'offre culturelle et valoriser le patrimoine du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none">- Développement de la communication autour des actions culturelles et sportives- Harmonisation sur le territoire des actions culturelles
<p>Axe 4.6 Développer une offre attractive pour la jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une salle de répétition et d'enregistrement pour les jeunes musiciens- Créer une maison de l'expression, espace d'expression et de mise en scène à destination des jeunes : cinéma, photographie, théâtre- Création d'une maison des familles- Centre de formation pour le diplôme d'accompagnement éducatif et social

Nota :

Pour mémoire, de nouvelles actions pourront être intégrée au CRRTE au futur et à mesure de la structuration des actions inscrites au projet de territoire.

Par exemple, des projets de structuration de circuits courts en lien avec les agriculteurs locaux (cf. orientation 1.1 page 5) ou des projets en faveur des mobilités pour faciliter l'accès aux différents pôles du territoire type marchés de Saint-Ambroix et de Barjac (cf. orientation 4.1.2 page 12).